

Projet d'école



Ecole libre

Saint-Martin Leuze

Table des matières

Regards croisés des divers intervenants...	p.4
Projet éducatif	p.5
Projet pédagogique	p.6
1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2,5-5, 5-8, 8-10, 10-12 ans	p.6
2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire	p.6
3. Annoncer Jésus-Christ	p.6
4. Nos projets	p.7
Projet d'école	p.8
1. Introduction	p.8
2. Le projet de notre école	p.8
3. Identification de notre école	p.9
3.1 Description	p.9
3.2 Organisation	p.10
4. Nos priorités	p.10
4.1. Construction des savoirs	p.10
4.1.1. Apprentissage	p.10
4.1.2 Evaluation	p.12
4.1.3 Suivi pédagogique des élèves	p.13
4.2 Vie sociale	p.13
4.2.1 Communication	p.13
4.2.2 Accueil	p.13
4.2.3 Solidarité	p.14
4.2.4 Entente	p.14
4.2.5 Culture	p.14
4.2.6 Ouverture sur le monde	p.15
5. Et puis	p.15
Les partenaires de l'école	p.16
1. Le PMS	p.16
2. Le PSE	p.16
3. Le Comité de parents	p.16
Règlement d'ordre intérieur	p.17
1. Horaires des cours	p.17
2. Organisation des récréations	p.17
3. Sorties d'école	p.18
4. Repas de midi	p.19
5. Transport	p.19
6. Discipline	p.19
7. Absences	p.20
8. Assurances	p.20
9. Aide psycho-médico-sociale	p.20
10. Education physique	p.20
11. Cours de néerlandais	p.21

12. L'inscription dans le secondaire	p.21
13. La tenue	p.21
14. Frais	p.22

Règlement des études

1. Votre enfant au sein du tronc commun	p.23
2. Pour les élèves de P5 - P6	p.24
3. Les évaluations	p.25
4. Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire	p.26
5. Travail à domicile	p.26
6. Contacts entre les parents et enseignants	p.26

Ephémérides

1. Réunions de parents	p.27
1.1 En primaire	p.27
1.2 En maternelle	p.27
2. Congés scolaires	p.27
3. Bulletins	p.28
4. Activités	p.28
5. Dates des conférences pédagogiques	p.28

Sources Images :

www.pixabay.com

www.tfou.fr

Lui donner la confiance en son pas... Pour l'emmener vers demain !

Regards croisés des divers interlocuteurs de
notre école Saint-Martin

Le message Du POUVOIR organisATEUR

- Une école où TOUT le monde trouve sa place et est ACCUEILLI, et dans LAQUELLE on accorde UNE importance PARTICULIÈRE à CHAQUE enfant.

La conviction des enseignants :

Il fait bon vivre dans notre école St Martin grâce

- AU dynamisme des EQUIPES : POUVOIR Organisateur, Comité de Parents, ACCUEIL extrascolaire, Enseignants.
- A L'OUVERTURE d'esprit, à la créativité et AUX projets QUE NOUS POUVONS y développer.

L'opinion Du COMITÉ de parents:

- Grâce à la QUALITÉ de l'enseignement dispensé, notre école St Martin s'agrandit d'année en année. Néanmoins, elle a SU rester UNE école de village et garder ce côté familial où chaque enseignant, CHAQUE membre DU personnel extrascolaire connaît SINGULIÈREMENT chacun de nos enfants.



Projet éducatif

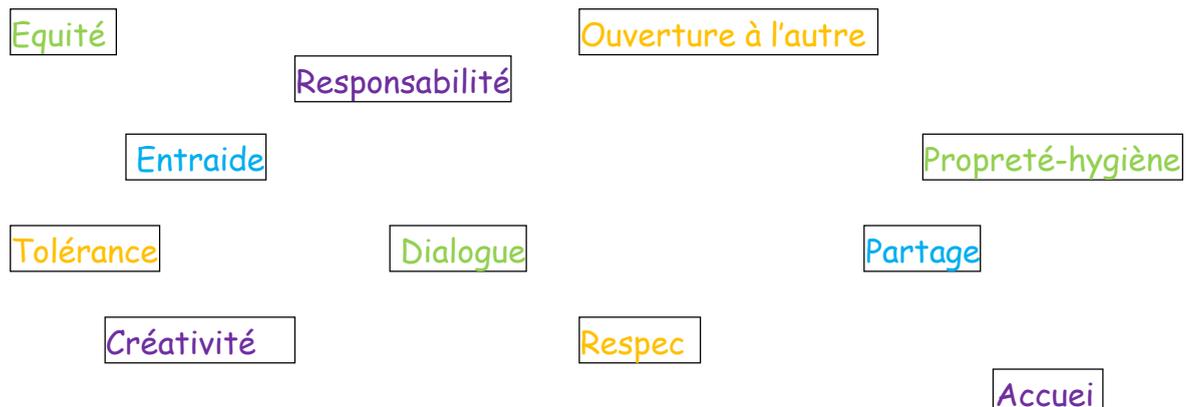
En étroite collaboration, avec vous, Parents, nous souhaitons, que votre enfant puisse au sein de notre Ecole :

- Développer sa personnalité.
- Accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.
- Devenir acteur de vie sociale, soucieux de justice et de paix.
- Construire sa propre formation et identifier progressivement son profil personnel de vie.

Convaincus de ce que l'Homme se réalise pleinement dans sa relation à Dieu, nous voulons ainsi :

- Annoncer la Bonne Nouvelle du Christ.
- Enraciner la relation pédagogique dans l'Amour de Dieu, tel que Jésus l'a révélée.
- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec Dieu, de se sentir interpellé par l'Évangile.

Concrètement, nous afficherons tout au long de l'année, une série de slogans choisis par l'équipe éducative, durant un mois ou deux chacun, et nous y attacherons une attention toute particulière. Ce sont là les valeurs qui nous sont chères, et qui nous mobiliseront plus spécialement durant cette période. En voici un aperçu :



Projet pédagogique : favoriser les passages

Pour réaliser ce projet : propositions de l'équipe éducative.

1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2.5- 5, 5-8, 8-10, 10-12 ans

Au cours de chacune de ces étapes, l'enfant est invité à développer ses savoirs : savoir-faire, savoir être et savoir-devenir adaptés à son évolution.

En permanence, les enseignants seront attentifs à mettre en place une stratégie de concertation afin de favoriser la transition entre chacune de ces quatre étapes.

Ils seront attentifs au bagage qu'amène avec lui l'enfant de 2.5 ans, et rassureront celui-ci quand il entrouvrira les portes du secondaire.

Pour ce faire, la pédagogie pratiquée est essentiellement ACTIVE, interpellant l'enfant, le plaçant en situation de projets à réaliser, de défis à relever. Elle lui insuffle le dynamisme nécessaire, pour passer du « désir naturel » d'apprendre à « l'acte difficile » d'apprendre.

La présence d'éducateurs bienveillants, mais sollicitant en permanence, permet à chacun de se développer dans un climat de confiance, sur le plan moral, intellectuel, culturel, affectif, social et physique.

Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à ses parents de constater sa progression.

2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire

Apprendre à vivre avec d'autres, se réalise au quotidien de la classe.

Apprendre avec les autres et pour les autres : base de tout climat d'écoute, d'expression, de dialogue.

Devenir partenaire dans le choix, l'organisation, la réalisation, l'évaluation des différentes activités du cycle.

Se connaître en identifiant progressivement ses sentiments et opinions.

Apprendre à les exprimer, à les faire comprendre aux autres et ainsi participer à la vie du groupe.

3. Annoncer Jésus-Christ

Entretenir vivante la mémoire de l'événement fondateur : la vie, la passion, la résurrection de Jésus-Christ.

Construire son identité, donner progressivement un Sens à la vie. Offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage.

Créer l'opportunité de vivre concrètement des activités qui permettent à l'enfant de s'imprégner des valeurs évangéliques.

4. Nos projets

Organiser la remédiation pour les enfants en difficultés.

Aménager la cour de récréation.

Aménagement l'espace vert



Projet d'école

1. Introduction

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser, pendant les trois prochaines années, les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret «missions» du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration de différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre du projet ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de «capital de départ» dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées à la réalité du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de notre projet, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

2. Le projet de notre école

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.

Notre projet poursuit l'objectif suivant : centrer davantage la vie de l'école sur l'intérêt de chaque enfant et promouvoir la réussite de tous.



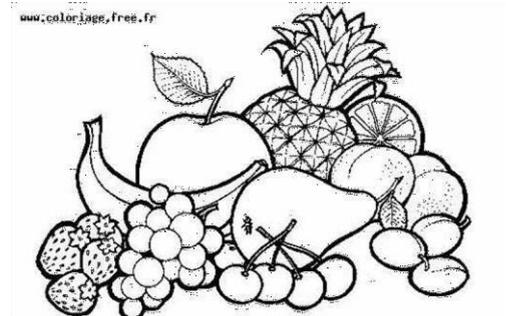
« Tous pour un, un pour tous »

Nous sommes donc déterminés à mettre en œuvre des actions concrètes qui visent

- à augmenter les chances de tous les enfants et à diminuer les inégalités entre eux,
- à mettre en place des outils pédagogiques adaptés.

La finalité de l'école reste l'apprentissage de compétences et de savoirs. Il y a lieu de trouver l'équilibre entre découverte et apprentissage.

Cette année encore, nous avons la chance de participer au programme Européen « Fruits et légumes et produits laitiers à l'école ». Nos élèves pourront donc bénéficier d'une distribution gratuite de fruits/ou légumes/ou produits laitiers, à chaque récréation, tous les jours, dans le but de contribuer à une alimentation saine.



3. Identification de notre école

3.1 Description

L'école fondamentale Saint-Martin de Leuze est organisée par le Pouvoir Organisateur « A.S.B.L. Saint-Martin, route de Namêche, 32, 5310 Leuze-Eghezée ».

Madame Jacqueline Cooremans en est la présidente.

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement libre subventionné et dispense un enseignement catholique et une éducation basés sur la conception de vie fondée sur la foi catholique.

L'école organisée en cycles comprend une section maternelle et une section primaire.

Elle se situe en zone rurale et résidentielle. Elle accueille, chaque année, environ 360 élèves originaires des communes et localités avoisinantes, essentiellement de Leuze, Longchamps, Warêt et Les Boscailles et de niveaux socio - économiques et socio - culturels différents.

L'équipe éducative dirigée actuellement par Mr Sébastien Massart se compose de 12 enseignants primaires, de 6 enseignantes maternelles, d'une puéricultrice, de plusieurs maîtres d'éducation physique, d'une psychomotricienne, de trois maîtres de seconde langue et d'une enseignante chargée de la remédiation.

Une association de parents soutient l'action des enseignants et participe à la gestion en concertation.

3.2 Organisation

- En maternelle : L'accueil des plus jeunes est favorisé par la présence d'une puéricultrice qui apporte son aide à l'institutrice des classes d'accueil. Dans le courant de l'année, au prorata du nombre d'enfants, une classe supplémentaire est organisée. Cette année, vu le nombre d'élèves qui s'y prête, chaque classe est dédoublée.
- En primaire : le titulaire de classe n'est plus seul responsable de l'enfant ; celui-ci est en contact avec plusieurs enseignants du cycle.
Les élèves de différentes «classes » participent à des projets communs et relèvent ensemble des défis.
Soucieux d'instaurer cohérence et continuité dans les apprentissages, les enseignants travaillent en équipe éducative et pédagogique.

Favoriser les passages entre cycles et assurer le suivi de l'enfant au travers de toute sa scolarité est une priorité. A cet égard, des contacts sont entretenus avec les milieux d'accueil de 0 à 3 ans, entre les cycles, mais aussi avec le secondaire.

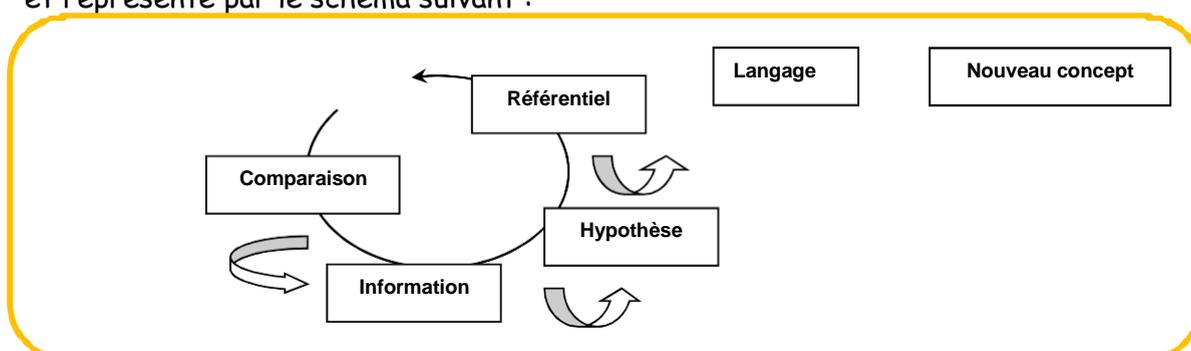
Le centre PMS sera intimement associé à ce suivi de chaque enfant.

4. Nos priorités

4.1 Construction des savoirs

4.1.1. Apprentissages

La pédagogie de notre école s'inscrit dans la volonté de construction des savoirs de l'enfant. Nous basons notre approche sur le travail effectué depuis plusieurs années et représenté par le schéma suivant :



L'enfant est mis en situation d'apprentissage. Il fait appel à ses compétences, ses connaissances. Il recherche des informations, confronte ses idées, formule sa pensée, vérifie ses hypothèses et établit une nouvelle référence. Il étend sa conceptualisation.

Il est important de rendre l'apprentissage significatif pour l'enfant. Faire naître en lui le désir d'apprendre et le plaisir de découvrir, de respecter son rythme, sans négliger la valeur de l'effort et sa nécessité.

Les apprentissages atteindront le niveau des socles de compétences de base définis par la Communauté française, conformément à la législation. Le programme intégré rédigé par la Fédération de l'enseignement fondamental catholique y est d'application.

ACTIONS CONCRETES

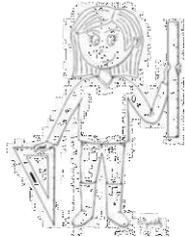
Savoir lire, aimer lire.



En première primaire, la lecture s'apprend par imprégnation, identification et structuration.

- Chaque classe dispose d'une bibliothèque et d'un centre de documentation.
- Abonnements à des revues.
- Création d'un espace lecture agréable.
- Mise à la disposition des enfants de livres actualisés de français pour tous les cycles. Le plaisir de lire est indissociable de l'acte de lire.
- Lecture encouragée dans toutes les classes primaires.
- Prêts de livres de l'école, aux enfants.
- Participation à différentes animations de lecture (marmothèque, fureur de lire...) organisées par le Centre culturel d'Eghezée.

En mathématiques.



La construction des compétences sera abordée par des activités fonctionnelles suivies d'activités de structuration.

Les compétences spécifiques sont : savoir établir des liens logiques, structurer l'espace et ses composantes, mesurer des grandeurs et calculer sur des nombres.

- De nouveaux livres adaptés aux socles de compétences sont mis à la disposition des enfants.

En éveil



Les activités d'éveil visent à susciter des attitudes telles que la curiosité, l'esprit critique et l'émerveillement, mais aussi des aptitudes à structurer et mettre en relation des éléments du réel qui nous entoure, c'est-à-dire le milieu dans lequel les enfants sont amenés à s'épanouir.

Favoriser par l'éveil le développement de la culture générale est une réelle priorité durant l'ensemble de la scolarité.

- *Comprendre le temps, l'espace, la matière, l'homme sont les pôles d'intégration abordés de la maternelle à la sixième primaire.*

4.1.2. Evaluation

Le système d'évaluation formative permettra un diagnostic régulier de l'évolution de l'enfant afin de procéder à des remédiations rapides, individuelles ou en groupes de niveau et favoriser la réussite. L'enfant est acteur de son évaluation. Il a droit à l'erreur qui devient questionnement et source de progrès. (Voir règlement des études, au point 6.)

Le cahier d'évaluations ou farde de route reste un outil de communication important pour le suivi de l'enfant.

L'évaluation certificative se réfère aux socles de compétences et est transmise aux parents sous forme de bulletin récapitulatif.

En fin de sixième primaire, les enfants prennent part aux examens cantonaux. La réussite de cette évaluation détermine l'octroi du certificat d'études de base (CEB)

ACTIONS CONCRETES

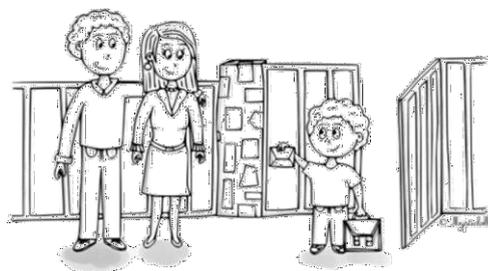
- *L'enfant a une farde de route qui recueille les tests permettant l'évaluation formative. On y trouve tout ce qui a trait à l'évaluation dans tous les domaines de la personnalité de ce jeune être en devenir : sensori-moteur, intellectuel, socio-affectif. Cette farde se veut le lien entre l'école et la famille. Elle se veut le lieu où l'enfant pourra régulièrement mesurer ses difficultés, mais aussi ses réussites et ainsi mieux cheminer. L'élève a droit à l'erreur qui le fera progresser s'il en connaît les causes. Il pourra y remédier avec son enseignant et les autres enfants.*
- *Les tests sont formulés en terme de compétence et ainsi les critères mieux déterminés et compréhensibles par tous.*
- *Trois niveaux d'acquisition : maîtrisé, en voie d'être maîtrisé, non maîtrisé.*
- *Absence de points pour éviter les comparaisons entre enfants qui travaillent selon leur possibilité et leur rythme, en 1ère et 2ème primaire.*
- *Deux fois par an, un bulletin sera remis à l'enfant et à ses parents pour signature. Celui-ci, de configuration adaptée pour chaque cycle, reprend les compétences ciblées. Il permettra de faire le point sur les progrès de l'élève. Un bulletin du travail journalier sera transmis à Pâques.*

4.1.3. Suivi pédagogique des élèves

Dans les différents cycles, les apprentissages de chaque discipline sont engagés dans un processus de continuité.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de réunions pédagogiques et de concertation.
- Dans la mesure du possible, résidence d'un même cycle dans un même bloc d'immeuble pour faciliter la communication.
- Même référence et guide pédagogique : le programme intégré édité par la Fédération de l'enseignement fondamental.



4.2 Vie sociale

4.2.1 Communication

Assurer l'information : outil de communication, moyen de compréhension et de participation à la vie de l'école.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de cellules de réflexion et d'actions sur des points comme la sécurité, les animations, les festivités, l'environnement de l'école...

4.2.2 Accueil

Améliorer l'accueil des différents acteurs de l'école.
Donner à chacun des points de repère et des consignes de vie en groupe.

ACTIONS CONCRETES

- Garderie le matin dès 06.30 et après les cours jusqu'à 18.30 : les enfants disposent de jeux éducatifs variés et disposent des deux salles, des chalets et de la cuisine pour évoluer sous la surveillance de plusieurs animatrices.
- Le mercredi, une garderie est organisée de 12h à 18h.
- Etude dirigée de la P1 à la P6
- Elaboration d'un règlement de vie pour et avec les enfants : « Charte du citoyen élève.»
-

4.2.3 Solidarité

Prendre conscience des différences, en gérer les rapports et en mesurer la richesse.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place d'un dispositif stimulant l'entraide entre élèves.
- Participation à des événements sociaux, ex : vivre des classes intergénérationnelles (maison de repos, hôpitaux, personnes handicapées).
- Fonds de solidarité pour les départs en classes de dépaysement. (Contact avec le directeur)

4.2.4 Entente

Gérer l'agressivité et l'ennui.

ACTIONS CONCRETES

- Poursuivre l'aménagement des espaces de détente, cours de récréation, etc. Les enfants pourront s'adonner à des activités sportives et psychomotrices.
- Achats de jeux d'extérieur. Aménagement des cours.
- Aménagement des locaux nouvellement construits.
- Présence d'une animatrice dirigeant des activités ludiques ou de bricolage pendant le temps de midi.

4.2.5 Culture

Faire de l'enfant un artiste.

Lui permettre de développer son imaginaire et sa créativité et d'en prendre conscience en termes d'épanouissement de sa richesse intérieure.

Lui permettre d'exprimer sa sensibilité et de s'ouvrir à celle d'autrui, pour un enrichissement mutuel et une participation active et profonde à la vie de groupe.

ACTIONS CONCRETES

- *Organiser des visites de musées, de lieux culturels, d'expositions...*
- Avoir des contacts avec des artistes.
- Se rendre au théâtre, au cinéma.
- Embellir l'environnement immédiat de l'enfant tant au niveau des locaux, des classes que des lieux communs (cours de récréation...)
- S'initier à différentes techniques et divers matériaux.
- Produire des peintures, sculptures, graphismes, affiches et les exposer.
- Organiser une fête des enfants, rencontre autour d'un thème choisi, en collaboration avec les parents et le Pouvoir Organisateur.
- Production de spectacles autour d'une idée, d'un événement, d'une création artistique.

- Donner à notre école Une identité ARTISTIQUE, par exemple, SOUS forme de PEINTURES visibles DU monde EXTERIEUR.
- Faire découvrir le monde sonore AUX enfants, par des animations, des activités MUSICALES, avec l'aide de personnes RESSOURCES.
- Organiser des spectacles HAUTS en COULEURS lors de la fancy-fair ANNUELLE.

4.2.6. Ouverture sur le monde

Faire découvrir à l'enfant le monde auquel il appartient.

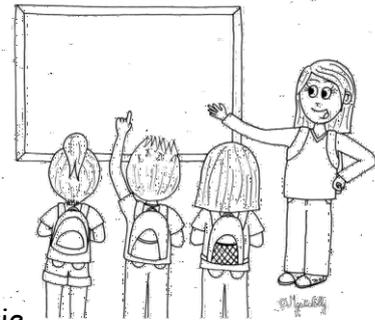
L'initier aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), en tant qu'outil de communication, d'information et d'apprentissage. Chaque classe dispose d'ordinateurs, de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire.

De nombreux logiciels, tant d'information que d'exercisation sont utilisés pour chaque niveau.

ACTIONS CONCRETES

Le monde environnant.

- Visite de sites historiques, d'usines locales, d'entreprises.
- Inviter des personnes ressources autour des thèmes : un métier, une vie.
- Inviter des auteurs pour découvrir la littérature.
- Voyage d'étude à l'étranger : En France pour les 5^{ème} et 6^{ème} primaires
- Classes de découverte : musicales, de forêt, de mer, de patrimoine, de ferme, selon les projets et les années.
- Participation aux expositions et activités du Centre Culturel de la Commune.



Initiation AUX médias.

- Acquisition par la récolte de piles, d'imprimantes pour toutes les classes.
- Formation à l'outil (NTIC).
- Achat de CD Rom éducatifs et ludiques pour initier les enfants à la manipulation de l'ordinateur.



5. Et puis ...

- Chaque projet ne peut être décrit avec minutie. En effet, les mener à bien implique une part de créativité, d'imprévisible, de construction qu'il serait regrettable d'enfermer dans un carcan de prévisions et lettre à respecter.
- L'artiste ne peut créer sans liberté. Faire de l'enfant un citoyen, c'est bien ; l'aider à devenir un adulte responsable, c'est encore mieux.

« Dans le cadre de son projet éducatif, l'école veut accueillir les enfants, tous et chacun, comme une personne unique différente ; les respecter dans leur démarche propre, les aider à développer leur personnalité sans vouloir les « couler dans un moule quelconque », les conduire à leur plein épanouissement d'être libre et responsable».

Programme intégré, S.E.G.E.C.

Partenaires de l'école

1. Le P.M.S.



(Centre P.M.S. rue de Dave, 55. 5100 Jambes. Tél. 081/ 30 27 00).

Le CPMS est présent dès la 1ère maternelle pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'élève, « être bien dans sa tête, dans son corps et dans ses relations » à travers des observations, des animations, des entretiens, des échanges avec l'équipe éducative, les parents, les spécialistes, ...

L'équipe constituée d'une psychologue, d'une infirmière et d'un assistant social :

- est à votre écoute par téléphone ou sur rendez-vous.
- participe aux conseils de classe
- informe sur les parcours scolaires, sur différents thèmes dans un but préventif, de promotion à la santé...
- accompagne tout au long de la scolarité dans son développement personnel, social, scolaire, ...
- conseille de manière neutre et indépendante avec un regard psycho-médico-social.
- oriente parfois vers d'autres services, vers des spécialistes, vers d'autres formes d'enseignement.

Vous pouvez demander un éclairage à l'équipe pour une situation pouvant avoir des conséquences sur la scolarité de votre enfant. Les interventions sont gratuites, les conseils sont délivrés à titre consultatif et l'équipe est soumise au secret professionnel.

Remarque : les missions d'un CPMS sont décrites par décret (14 juillet 2006).

2. Le P.S.E. (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole)



Rue de Dave, 124 , 5100 Jambes Téléphone : 081/30-22-23

Parce que la Santé et l'Epanouissement sont l'affaire de chacun ! Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), agréé et subsidié par la Direction Générale de la Santé de la Communauté Française, est à l'écoute des préoccupations de santé des élèves au sein des écoles libres desservies par les équipes de Namur, Jambes, Tamines, Dinant et Walcourt.

Les missions :

- Assurer le suivi médical des élèves par le biais des bilans de santé.
- Assurer le suivi des vaccinations.
- Assurer la promotion d'actions en faveur de la santé à l'école dans le but de favoriser le bien-être de l'élève et sa qualité de vie tout au long de sa scolarité. Le service PSE accompagne les écoles dans la mise en place de leur projet santé en collaboration avec les services PMS, la communauté éducative, les enfants et leurs parents.
- Assurer la gestion des situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école.

3. Le comité de parents

L'école a la chance de bénéficier de l'aide d'un comité de parents pour les festivités et l'aménagement de nos lieux. Plusieurs réunions sont organisées durant l'année afin d'organiser des festivités (Saint-Nicolas, Carnaval, souper d'école...)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le comité : parents@stmartinmail.com

Président : Monsieur Misson

Règlement d'ordre intérieur

1. Horaires des cours

POUR P1-P2-P3 :

Matinée : 8h 35 à 10h30 et 10h50 à 12h30.

Le mercredi : sortie à 12 h

Après-midi : 13h30 à 14h45 et 15h à 15h20

POUR P4-P5-P6 :

Matinée : 8h35 à 10h10 et 10h30 à 11h50

Le mercredi : sortie à 12h.

Après-midi : 12h50 à 14h30 et 14h45 à 15h20

POUR M1-M2 :

Matinée : 8h35 à 10h50 et 11h10 à 12h00.

Le mercredi : sortie à 12 h.

Après-midi : accueil sieste: 12h50 à 15h20

M1 sieste : 13h30 à 15h20

POUR M3

Matinée : 8h35 à 10h20 et 10h40 à 12h

Le mercredi : sortie à 12h.

Après-midi : 13h à 14h30 et 14h50 à 15h20.

Les parents veilleront à ce que leur enfant soit bien présent à l'école pour le début des cours.

Un quart d'heure est laissé aux parents de la classe d'accueil et de M1 pour favoriser le passage difficile des bras de maman à ceux de «madame ».

L'école s'engage à accueillir les enfants dès son ouverture et à exercer une surveillance active pendant le temps de présence des enfants à l'école.

Pour la modique somme de 1,50€ de l'heure, une garderie est assurée, dès 06h30 ainsi que de 15h30 à 18h30. Le mercredi, une garderie est organisée de 12h à 18h.

N° de GSM garderie : 0472/ 68 98 10 Responsable: Madame Nathalie

Une étude dirigée est organisée pour les élèves des classes primaires, de 15h30 à 16h30.

2. Organisation des récréations

La surveillance des récréations est confiée en journée au personnel enseignant, et durant le temps de midi, à du personnel extérieur.

Une aire de jeux sécurisée a été construite exclusivement pour les élèves de maternelle afin de leur réserver un endroit agréable.

Pour des questions de sécurité et de gestion, les GSM des élèves ne sont pas autorisés sur le site de l'école. Ils seront interceptés par le professeur ou l'éducateur. Les récréations étant des moments indispensables de détente physique, les jeux électroniques resteront à la maison. Cela préservera la vie sociale et évitera la convoitise.

3. Sorties d'école

Afin d'assurer une plus grande sécurité, les sorties de l'école s'effectueront de la manière suivante :

En maternelle :

Les enfants attendent leurs parents dans leur classe.

En primaire :

Les enfants attendent leurs parents dans la cour, derrière les cônes. Ceux qui rentrent "seuls" chez eux auront une autorisation écrite validée par le titulaire.

À chaque sortie, les parents parquent leur voiture sur la place, près du magasin Geulette, ou le long de la route, en respectant l'aire de déchargement proche de l'entrée. (Dépose-minute) Ils viennent à pied reprendre leur enfant à l'école. Ils attendent à l'extérieur de la cour jusqu'à l'ouverture de la grande barrière, afin de permettre une sortie des enfants en toute sécurité. Pour la paix avec les riverains, veuillez respecter les places de parking et éviter de laisser tourner le véhicule ! Il peut arriver qu'un camion rentre dans l'entreprise de transport située devant l'école. Veuillez à ne pas vous garer devant l'entrée. Les parents qui confieront leur enfant à une tierce personne pour les trajets de retour sont priés d'en avertir par écrit le titulaire concerné ou la direction.

Le matin, il vous est demandé de ne pas vous garer dans l'allée de l'entrée : les manœuvres de recul sont un réel danger pour les enfants arrivant à l'école. Afin de filtrer les entrées, une seule barrière sera ouverte le matin : celle donnant accès à la petite cour devant le bureau. Le surveillant sera posté à cet endroit.

Si des parents veulent autoriser leur enfant à sortir, alors que celui-ci n'a d'habitude à l'école, ils voudront bien fournir un écrit et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.

L'accès aux locaux de classe est interdit pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction.

4. Repas de midi

L'école organise une surveillance pour le repas et le temps de midi au prix de 6€ par trimestre. Ainsi, à la demande des parents, les enfants sont pris en charge et peuvent prendre du potage gratuit. D'autre part, pour le repas chaud, le menu est distribué le mois précédant la consommation et payé par virement bancaire exclusivement. Pour les maternelles, 4,50€ ; pour les primaires, 5,50 € par repas. Les réservations doivent être remises dans les temps !!

Les boissons en bouteilles de verre ainsi que les boîtes de conserve seront évitées aux repas.

5. Transport

Un transport en bus est organisé pour les arrivées et les sorties de l'école.

Les écoles situées sur le territoire de la commune du domicile de l'élève sont privilégiées. Celles qui se trouvent à une distance inférieure à 4 kilomètres sont toutes considérées comme la plus proche.

Aucune prise en charge ne sera proposée lorsque la distance calculée entre le domicile de l'élève et l'école où il est inscrit est inférieure à 1 km. Une exception est toutefois prévue au seul motif d'une restriction sévère de mobilité de l'élève.

Le transport est gratuit de 2.5 à 12 ans.

Il est possible de modifier la fréquence des jours de transport de l'élève sans frais supplémentaires.

6. Discipline

L'école sera attentive au respect des autres, à la communication, aux valeurs véhiculées dans les jeux, à la bonne tenue du mobilier et des locaux scolaires et à l'application des consignes.

Toutes sanctions corporelles sont à rejeter mais un système de punitions en fonction de la gravité des cas est établi :

- rappel à l'ordre avec un mot pour les parents, dans le journal de classe.
- travail prescrit et constructif, ou service à la communauté.

Les sanctions prendront leur justification là où a été lésé le respect des autres ou des lieux.

A partir de la P2, tout enfant qui n'aura pas respecté les lois et les règles passera devant le conseil de discipline de l'école et les sanctions adéquates suivront.

Après chaque incident, les parents seront convoqués au bureau pour explications des faits et pour envisager un programme de compréhension de ce que l'enfant peut et ne peut pas commettre au sein de l'école.

7. Absences

Pour rester dans la légalité, **l'enseignement** étant obligatoire dès la 3^{ème} maternelle, les absences doivent toujours être signalées à l'enseignant ou au directeur dès le premier jour (avant 9 h) par téléphone et justifiées :

- Pour 1 ou 2 jours, un mot des parents suffit, laissé à l'appréciation de la direction quant au motif. (ex : « raisons familiales » n'est pas un motif valable !)
- Au-delà de 2 jours, un certificat médical est obligatoire.

Suivant la réglementation des centres médicaux, les enfants malades doivent être gardés chez eux jusqu'à guérison totale. Toute maladie contagieuse sera immédiatement communiquée à la direction.

La loi ne permet pas d'anticiper ou de prolonger les vacances scolaires ou congés légaux.

Au 9^{ème} demi-jour d'absence non-justifié, la direction est tenue d'avertir l'inspection qui prendra des mesures contraignantes.

8. Assurances

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. En cas d'hospitalisation, les frais occasionnés par le choix d'une chambre particulière ne sont pas pris en charge par les compagnies d'assurances.

L'assurance n'intervient pas pour les vols mais pour certains dégâts matériels comme bris de lunettes (max 25€).

9. Aide psycho-médico-sociale

L'école dispose d'un service P.M.S. auquel tout parent ou enseignant pourra s'adresser lorsqu'il est confronté à la difficulté scolaire d'un enfant

(Centre P.M.S. rue de Dave, 55. 5100 Jambes. Tél. 081/ 30 27 00).

10. Education physique

Les enfants seront munis de leur matériel:

Pour l'éducation physique :

- pantoufles de gymnastique ou baskets
- short, tee-shirt ou costume de sport adéquat.



Le tout sera **marqué** au nom de l'enfant.

Les enfants dans l'incapacité de suivre le cours d'éducation physique seront exemptés uniquement par un certificat médical. Celui-ci ne peut excéder une durée maximale de trois mois.

En primaire

Les cours d'éducation physique auront lieu **chaque lundi ou mardi matin**, dans le complexe du hall omnisports d'Eghezée.

Les différentes salles sont magnifiquement équipées en matériel de gymnastique, sports et psychomotricité. Les enfants auront **2 périodes d'éducation physique** consécutives.

En maternelle

Les petits de maternelle bénéficient de deux heures de psychomotricité, chaque semaine, avec une psychomotricienne.

11. L'apprentissage des langues

Dès la maternelle, l'éveil aux langues commence à l'école.

En primaire, cet apprentissage se poursuit à raison :

- Pour les P1 - P2, d'une période d'éveil à la langue
- Pour les P3 - P4, d'un cours de seconde langue Néerlandaise obligatoire
- Pour les P5 - P6, d'un cours de seconde langue Néerlandaise obligatoire

12. L'inscription en secondaire

En janvier, les élèves inscrits en 6ème primaire reçoivent une fiche personnelle qui permet aux parents de les inscrire dans l'école secondaire de leur choix.

Une entrevue est organisée à l'attention des parents pour expliquer toutes les démarches à effectuer.

13. La tenue

L'enfant se présente à l'école dans une tenue décente, propre et simple : une tenue adaptée aux activités. Le maquillage, le vernis à ongles et les bijoux sont totalement déconseillés. En cas de difficulté à ce propos, la direction se réserve le droit d'interpeler l'enfant.

14. Frais

Les enfants de primaire seront transportés en bus, à Eghezée pour l'éducation physique.

Les cours de gym coûteront 3,80€ chaque semaine.

Une note de frais par élève et par trimestre sera établie.

Pour les activités culturelles, il est demandé 5€ par trimestre, frais couvrant uniquement les spectacles, le transport étant également pris en charge par l'administration communale !

D'autres activités sont également comptées dans le décompte (activités scientifiques, activités croix-rouge), il est demandé une somme variant entre 5€ et 8 € par trimestre pour ces activités.

Les sorties scolaires :

En maternel

M1 - M2 - M3 : Sorties scolaires 40 € maximum

M1 - M2 - M3 : Activités culturelles 5 € à 8€ par trimestre

M3 : Classe de dépaysement 120 €

En primaire

P1 - P2 : Classes de dépaysement 250 €

P3 - P4 : Sorties scolaires 60 € maximum

P5 - P6 : Classes de dépaysement 250 €

P1 - P2 - P3 - P4 - P5 - P6 : Activités culturelles 5 à 8€ par trimestre

Les temps de midi : 10 € par trimestre.

Les garderies et les études : 1,50 € l'heure entamée.

Les photos et abonnements revues et livres : libre choix

1. Votre enfant au sein de tronc commun !

Le tronc commun est un nouveau parcours d'apprentissage qui se déploie de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire. Ses principaux objectifs sont de renforcer la qualité de l'enseignement et de réduire les inégalités scolaires. Il se caractérise notamment par une révision en profondeur des contenus d'apprentissage, au travers de nouveaux référentiels modernisés et pluriels, et de la manière d'apprendre. Ce nouveau parcours d'apprentissage se veut identique pour tous les élèves quelle que soit l'école qu'ils fréquentent et quel que soit le réseau auquel celle-ci appartient. Au terme de la 3^e secondaire, chaque élève aura donc vu les mêmes matières quel que soit le ou les établissements qu'il aura fréquentés. Les contenus d'apprentissage redéfinis renforcent en outre l'acquisition de compétences utiles pour la société du 21^e siècle et établissent des ponts concrets avec le monde réel. Les savoirs et compétences de base, comme le français, les maths, les sciences, mais aussi les langues modernes, sont renforcés alors que d'autres compétences, jusqu'ici peu investies, font leur apparition dans le parcours commun telles que l'esprit d'entreprendre, la créativité, les aptitudes manuelles, techniques, technologiques et numériques, la formation artistique et culturelle ou encore l'éducation à la santé.

De nouveaux dispositifs de soutien à la réussite

Le tronc commun vise la maîtrise par tous de ce nouveau bagage ambitieux de connaissances et de compétences.

Dans cette optique et face à la diversité des besoins des élèves, la relation pédagogique évolue et se renouvelle. Il est important de proposer des modes d'enseignement qui tiennent compte des besoins de chaque élève afin de les accompagner au mieux dans leur apprentissage et de lutter efficacement contre l'échec scolaire. C'est l'objectif premier des périodes d'accompagnement personnalisé qui visent à faciliter la mise en œuvre de la différenciation en classe.

Concrètement, les écoles bénéficient de moyens supplémentaires pour assurer la présence d'un deuxième intervenant en classe plusieurs heures par semaine. La présence ponctuelle et régulière d'un deuxième enseignant constitue une opportunité de réguler les apprentissages, d'accorder une attention plus soutenue à chacun, de diversifier les méthodologies, de multiplier les interactions entre élèves et enseignants, de faciliter la mise en œuvre de projets collectifs et, de manière générale, de favoriser un cadre de travail plus serein.

Le but étant toujours de garder en tête les besoins des élèves et d'y répondre de manière adaptée, que ce soit dans les dimensions de soutien, de consolidation ou de dépassement. Le déploiement des moyens qui permettent la différenciation et l'accompagnement personnalisé suit le calendrier de l'implémentation du tronc commun, jusqu'en 3^e secondaire.

Ce soutien et cet accompagnement s'envisagent donc de manière plus « personnalisée » pour les élèves, au plus près de leurs besoins, mais aussi de manière plus collective pour l'enseignant, qui partage avec d'autres membres de l'équipe pédagogique et éducative la prise en charge du soutien apporté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Dossier d'Accompagnement de l'Élève (DAccE), un dossier individuel et unique, sous un format numérique, pour soutenir la réussite de chaque élève scolarisé en FW-B.

Le DAccE est directement accessible aux membres des équipes pédagogiques et des personnels des centres PMS. En début d'année scolaire, la consultation de l'outil permet aux professionnels qui sont en charge de l'élève de prendre connaissance des informations relatives à son parcours, y compris en cas de changement d'école. En cours d'année, le DAccE permet à ces mêmes professionnels de consigner l'observation et les actions d'accompagnement qui sont mises en place lorsque les difficultés de l'élève sont plus importantes. Le format numérique du DAccE favorise un regard collectif sur les besoins et les difficultés de l'élève et la façon d'y répondre.

Si le DAccE est ouvert pour votre enfant, celui-ci sera également accessible aux parents et favorisera le dialogue avec l'équipe éducative, en suivant au plus près la scolarité de leur enfant.

En tant qu'élément essentiel du tronc commun et de l'approche « évolutive » de la prise en charge des difficultés d'apprentissage qui le caractérise, le DAccE est mis en place dans les écoles à partir de la rentrée 2023 et suivra ensuite les élèves au fil de leur avancée dans le tronc commun.

Une nouvelle approche de l'évaluation

La manière d'envisager les besoins de l'élève s'inscrit dans une approche évolutive de difficultés d'apprentissage dans laquelle les évaluations formatives sont encouragées.

L'évaluation combine bienveillance et exigence, elle repose sur une observation attentive au cours de laquelle le ou les enseignants identifient les acquis et les progrès des élèves, comme leurs difficultés.

Point essentiel : les élèves en difficulté font l'objet d'un suivi immédiat et le soutien qui leur est apporté est adapté à leurs besoins.

Le tronc commun ne concerne actuellement que les enfants scolarisés de la M1 à la P5

2. Pour les élèves de P6

Le règlement des études vise le mode de fonctionnement de l'école et ce qu'on peut attendre en matière de scolarité. Il définit le rôle de chacun et se veut un moyen de dialogue.

Ce règlement est conforme à l'article 78 du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Le développement des compétences se fait en fonction du Programme Intégré et des socles des compétences.

L'ÉCOLE

Les enseignants donnent les indications adéquates

confiance
respect
collaboration

LES ENFANTS

Ils tiennent compte des décisions
et des communications faites par
les titulaires

LES PARENTS

Ils informent l'école
de ce qui est nécessaire

Le cursus scolaire

L'école est organisée dans un continuum pédagogique structuré en trois étapes divisées en cycles. Dans nos établissements, nous organisons les deux premières étapes.

Cette organisation permet à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

L'enfant pourra réaliser les apprentissages indispensables en référence aux socles des compétences définissant le niveau requis des études.

Étape 2	4 ^{ème} cycle	5 ^{ème} et 6 ^{ème} années primaires
Étape 3	5 ^{ème} cycle	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années secondaires

Le parcours maximum dans l'enseignement fondamental est de 8 années à partir de l'obligation scolaire.

En cas de non acquisition des compétences :

- une année complémentaire peut être organisée au cours de la 2^{ème} étape.

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement
- doit s'accompagner d'un dossier pédagogique d'accompagnement pour chaque élève concerné.

3. Les évaluations

Au cours de leur scolarité, les enfants passeront des évaluations :

Evaluations	Formatives	Sommatives	Certificatives
Internes (préparées par leur titulaire)	Tout au long de l'année	Janvier Pâques Juin	
Externes (préparées par un groupe d'experts extérieurs)	En 3 ^{ème} et 5 ^{ème} années primaires en octobre	Fin de 2 ^{ème} et de 4 ^{ème} primaires années	Fin de 6 ^{ème} année primaire (CEB)

- **L'évaluation formative** permet à l'enfant de prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration.
Ce type d'évaluation fait partie intégrante de la formation : elle reconnaît à l'enfant **le droit à l'erreur**. Les observations permettent de progresser.
- **L'évaluation sommative** consiste à établir le bilan des acquis des élèves à la fin d'une période d'apprentissage. Les résultats sont communiqués aux parents sous la forme d'un bulletin.
- **L'évaluation certificative** s'exerce à la fin des cycles d'apprentissage. L'analyse des résultats complète les autres informations issues du dossier de l'élève pour la décision de réussite de fin d'étape.

La participation des élèves de 6^{ème} année primaire aux épreuves du CEB est obligatoire.

Les dates des bulletins sont transmises aux parents en début d'année scolaire.

Les parents sont tenus d'en prendre connaissance et de les signer.

Le bulletin :

Il reprend différents comportements et savoirs. Il est rédigé dans le but d'une meilleure observation et connaissance de l'enfant aussi bien au niveau de ses difficultés que de ses progrès. Le titulaire y inscrit également quelques remarques de façon à encourager l'enfant à améliorer son travail ou son comportement .Le bulletin suit l'enfant durant le cycle.

4. Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire

Une réunion d'information aura lieu dans chaque cycle, les enseignants informent les parents sur :

- Les compétences et les savoirs à développer dans l'école fondamentale
- L'existence des socles de compétences
- Les moyens d'évaluation
- Le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession
- Le travail à domicile

5 Travail à domicile

Des travaux englobant devoirs, leçons, lecture, activités de recherche ou de préparation seront demandés à l'élève en fonction de son niveau d'enseignement. Ils doivent impérativement pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. L'enfant aura accès aux documents référentiels dont il aurait éventuellement besoin. Ces travaux seront inscrits au journal de classe et prévus non pour le lendemain mais programmés dans la semaine.

6 Contacts entre les parents et les enseignants

Ceux-ci n'auront lieu en aucun cas pendant les périodes réservées aux cours. Les parents sollicitent un rendez-vous auprès des enseignants par le biais du journal de classe ou en passant par la direction.

Celle-ci est à votre disposition pour tout problème d'ordre pédagogique ou d'organisation.

Le présent règlement ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.



1. Réunions de parents

1.1 En primaire

Dès fin août, une réunion de parents est organisée dans chaque classe ou cycle.

Il est important d'assister à cette première prise de contact avec l'enseignant de votre enfant qui vous donnera les informations et exigences requises pour bien commencer l'année et travailler en parfaite coordination « professeurs parents ».

Une seconde réunion est programmée en janvier. Les parents recevront un horaire de passage et auront un contact individuel avec l'enseignant de leur enfant ou la direction.

Enfin, une dernière réunion de parents aura lieu début juillet.

1.2 En maternelle

- Un souper de bienvenue est organisé par les classes d'Accueil-M1-M2
- Une réunion de parents est prévue pour les classes de M3, début septembre.



2. Congés scolaires

- ❖ Rentrée scolaire : le lundi 26 août 2024
- ❖ Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le vendredi 27 septembre 2024
- ❖ Congé d'Automne : du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024
- ❖ Congé de l'Armistice : le lundi 11 novembre 2024
- ❖ Vacances d'hiver : du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
- ❖ Congé de détente : du samedi 22 février au dimanche 9 mars 2025
- ❖ Lundi de Pâques : le lundi 21 avril 2025
- ❖ Vacances de printemps : du samedi 26 avril au dimanche 11 mai 2025
- ❖ Jeudi de l'Ascension : le jeudi 29 mai 2025
- ❖ Lundi de Pentecôte : le lundi 9 juin 2025
- ❖ Fin des cours : le vendredi 4 juillet 2025



3. Bulletins

17 décembre 2024

22 avril 2025

30 juin 2025

Réunion individuelle avec les parents : semaine du 13 janvier 2025

4. Activités

13 septembre 2024	Comité de Parents	Apéro et pain saucisse party
11 octobre 2024	Acc-M1-M2	Souper de bienvenue
Du 9 au 13 décembre 2024	Garderie	Semaine folle de Noël
13 décembre 2024	Comité de Parents	Apéro de Noël
Du 5 au 12 février 2025	Ecole	Festival du livre
19 février 2025	Ecole Comité de Parents	Carnaval et crêpe party
9 mars 2025	Comité de Parents	Marche ADEPS
23 mars 2025	M3	Souper
Fin mars	P5-P6	Voyage dans les Vosges
Du 8 au 11 avril 2025	P1-P2	Voyage à Blankenberge
18 avril 2025	P5-P6	Souper
Du 23 au 26 mai 2025	Ecole	Fancy-Fair
20 juin 2025	M2	Journée à Pairi Daiza
Du 23 au 25 juin 2025	M3	Voyage à Chevetogne
24 juin 2025	Accueil-M1	Journée à la ferme
27 juin 2025	Comité de Parents	Apéro d'été

5. Dates des conférences pédagogiques

Vendredi 13 décembre 2024 : Conférence pédagogique (uniquement P6)

Jeudi 20 et vendredi 21 2024 : Conférence pédagogique (toute l'école)